COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Col du Coq, le 6 juillet 2023

Une cabane pour que vive l'agropastoralisme

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par le Viceprésident en charge de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau, Fabien Mulyk, et la Vice-présidente en charge de l'environnement et de la biodiversité Céline Dolgopyatoff Burlet, a visité la cabane de berger héliportée sur l'alpage du Col du Coq, en Chartreuse, financée par le Département, pour lutter contre la prédation du loup. Le Président a également signé la Charte en faveur du pastoralisme en Isère 2023-2029 avec Denis Rebreyend, président de la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI).

Une cabane d'appoint

Le 14 juin dernier, la cabane de berger a atterri sur les alpages de l'Espace naturel sensible (ENS) du Col du Coq, propriété du Département. Cet ENS sert en partie à l'agropastoralisme pour le groupement pastoral du Col du Coq et ses 1350 moutons.

Suite à une attaque probablement causée par un loup en 2022, le groupement composé de 3 éleveurs - Philippe Veyron, Roland Bouvier et Olivier Pongan -, a demandé en 2023 au Département un soutien pour disposer d'une cabane de 5 m2, héliportable, afin de permettre à leur berger, Julien Vilmant, de dormir dans les prairies, près de ses moutons les nuits où la présence du loup se fait sentir, afin de pouvoir les défendre. Une demande immédiatement acceptée par le Président Jean-Pierre Barbier et le Vice-président Fabien Mulyk qui ont la volonté de faire perdurer le pastoralisme en Isère, d'autant que cette tradition remonte au Col du Coq, au Moyen-Âge.

La cabane, choisie par le groupement et financée par le Département à hauteur de près de 20 000 euros, évitera ainsi au berger de devoir déplacer le troupeau matin et soir entre les prairies de Pravouta où pâturent les ovins et le chalet d'alpage situé à 20 minutes à pied en contrebas des alpages, où il dort, afin de rester à proximité immédiate du troupeau la nuit. Grâce à la cabane, le berger pourra parquer les bêtes directement dans les prairies de Pravouta où il pourra dormir. Pour son confort, le groupement a équipé la cabane d'un panneau solaire, d'un chauffage et d'un réfrigérateur.







COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Dispositif « Berger d'appui »

Le Vice-président Fabien Mulyk a également présenté le dispositif expérimental « berger d'appui » mis en place durant cette période estivale. A l'initiative du Département de l'Isère, et mis en place par la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) et Agri-Emploi 38, ce dispositif permet de soutenir les bergers et les éleveurs soumis à la forte pression de la prédation du loup.

Une bergère d'appui, Juliette Fortunier, a ainsi été recrutée pour cet été. Elle est salariée d'Agri-Emploi 38, avec le soutien du Département, et loge au CER de La Morte, propriété du Département. Elle sera affectée en priorité pour des troupeaux ovins sur des missions courtes, programmées ou en urgence (arrêt maladie...), sur les secteurs qui auront subi une attaque ou une pression du loup, ou en cas de surcroit de travail ou d'épuisement du salarié en place.

Le coût total de l'expérimentation est estimé à plus de 31 000 €, dont plus de 18 000 € pris en charge par le Département.

Une nouvelle Charte avec la FAI pour 2023-2029

Dans le cadre de son soutien au pastoralisme, le Département a noué un partenariat fort avec la FAI, avec laquelle il a signé une Charte départementale en faveur du pastoralisme en Isère pour la période 2014-2022. La Commission permanente du 30 juin dernier a approuvé la reconduction de cette dernière, et la signature d'une nouvelle Charte pour la période 2023-2029.

Cette Charte fixe un cadre de travail avec la FAI autour de plusieurs axes, qui recoupent plusieurs politiques départementales : l'agriculture, le tourisme, le sport, l'environnement et la culture, avec un soutien à la FAI à hauteur de près de 190 000 € par an.

« Le pastoralisme fait vivre de nombreux éleveurs et producteurs de l'Isère, entretient les prairies, préserve la biodiversité, contribue à prévenir les incendies, améliore le bien-être des bêtes qui profitent d'une herbe riche et fraîche, garantit la qualité et la diversité de nos viandes et de notre lait, favorise l'équilibre économique de nos élevages... Il est donc de notre devoir de protéger cette activité traditionnelle montagnarde, et c'est pourquoi nous avons immédiatement accepté d'expérimenter à la fois l'installation d'une cabane de berger et le dispositif « berger d'appui », et de renouveler notre soutien financer à la FAI. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Contact Presse

Claire Martin: 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr







